

# Compte-rendu du Bureau Directeur

## Lundi 16 Octobre 2023 à 19H.

### Siège du Comité

**Présents :** Michel AUDOUARD, Patrick GAUTIER, Geoffroy LEMBERT, Jean François NGOME, Thomas PERTUS, Jean Pierre TOURNIER, André TRUS et Mikaël VIRE.

**Excusés :** Alain BANDRIER et Philippe RAFFOUX

**Salariés :** Pierre DAVID et Carole LACROIX

Début de la séance à 19H15

#### Ordre du Jour :

- 1- Le point sur les clubs (nombre de licenciés, CMCD)
- 2- Organisation sur les championnats -17/-18M & F Interdépartementaux
- 3- Axes développement en 23/24 (arbitrage, etc...)
- 4- Le point sur les commissions
- 5- Situation responsable de filières
- 6- Les questions diverses

#### **Infos du Président :**

- Le point sur le nombre de licenciés (voir tableau ci-dessous). Nous sommes en progression par rapport à N-1.
  - Les remarques :
    - Pour certains clubs, les renouvellements sont en hausse mais il y a moins de créations. Sur la même période -11%

Pour Michel, il y a encore des jeunes qui ne sont pas licenciés.  
Le nombre de licenciées féminins est encourageant

  - Le CD17 est le 3<sup>ème</sup> comité de la Nouvelle Aquitaine en nombre de licenciés.
- CMCD (document Fédéral), cela concerne les clubs Nationaux : surtout sur l'arbitrage, l'obligation est d'avoir des arbitres en T1, T2 et T3. Jeff (club de Saintes) précise que le nécessaire sera fait. (document en annexe 1)
- La Communauté de Communes d'Aunis souhaite installer un mur d'escalade dans le Gymnase de Courçon. Réponse du Bureau Directeur, le Gymnase de Courçon est agréé au niveau régional, pour que celui-ci reste à ce niveau, il faut un espace minimum de 2 mètres derrière chaque but. Une réponse sera faite par mail à la CDC d'Aunis.
- Le CD 17 Handball devait déménager, mais suite aux réunions proposées par la Mairie avec le club de Saintes et le Lycée Bernard Palissy. Le Comité reste à son

siège. Il ne déménage pas. Seulement le club de Saintes prendrait la salle de réunion et le bureau des professeurs de gym. Les professeurs iront au club house du club.

- Information Ligue : une réunion est programmée sur les nouveautés de Gest'hand le Jeudi 23 Novembre au Gond Pontouvre.

## **LES COMMISSIONS**

### **Arbitrage** (Geoffroy) :

- Le club de Montguyon à un binôme arbitre.
- Réunion secteur le Lundi 9 Octobre : précision sur le carton blanc (protocole commotion). Les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) peuvent prendre cette décision. Réponse : Michel souhaite que ce soit l'accompagnateur qui prenne cette décision.
- Engagement rapide : on reste comme avant souhaite Michel, le Bureau est d'accord.
- Pierrot a monté un projet sur la formation des Juges Arbitres, et présentation du programme de Formation JAJ club et JAJ T3 (voir document en annexe 2).
  - 14 écoles d'arbitrage actives sur 17 Clubs

Le Bureau valide le projet.

### **Qualifications** (Patrick) :

- PRDF :
  - Dossier de surclassement non fait, mail d'avertissement au club pour une régularisation.
  - Le BD à l'unanimité a décidé de mettre un match perdu au club qui a utilisé de la colle lors d'un match où toute résine est interdite dans ce gymnase.
- -15 ans M :
  - Des avertissements seront envoyés aux clubs concernés
- -13 ans M :
  - Avertissement à un club pour avoir fait jouer des -15 ans en -13.
  - Dossier de surclassement non fait, mail d'avertissement au club pour une régularisation.

**Sportive :**

**Tirage de la Coupe 17 des Séniors :**

Week-end du 16/17 Décembre : Seniors Filles

SURGERES (PRDF)		RE (PRDF)	
ATLANTIQUE SEUDRE (PRDF)		TONNAY-CHARENTE (PRDF)	
MONTGUYON (PRDF)		ST XANDRE (PRDF)	
ROYAN ST GEORGES 1 (PRDF)		ST HILAIRE / ST JEAN 1 (PRDF)	
PONS / GEMO / HT SAINT. (ERF)		ST XANDRE (ERF)	
AULNAY (PRDF)		ROCHEFORT (PRDF)	
ST HILAIRE / ST JEAN 2 (PRDF)		OLERON (ERF)	
SAINTE (PRDF)		ROYAN ST GEORGES 2 (PRDF)	

Tour préliminaire du 18/19 Novembre : Seniors Garçons

RE (EDM)		PONS / GEMOZAC 2 (PRDM)	
PONS / GEMOZAC 3 (EDM)		COURCON / SURGERES (EDM)	
MONTGUYON (EDM)		ROCHEFORT 2 (PRDM)	
ST XANDRE 2 (PRDM)		SAINTE 2 (ERM)	
ST HILAIRE / ST JEAN 2 (EDM)		AULNAY (EDM)	

**Les équipes exemptes :**

MATHA (EDM)

ATLANTIQUE SEUDRE (PRDM)

HAUTE SAINTONGE (PRDM)

RE 1 (PRDM)

ST HILAIRE / ST JEAN 1 (PRDM)

SURGERES / COURCON (PRDM)

TONNAY-CHARENTE (PRDM)

AUNIS 1 (PNM)

OLERON (HRM)

ROYAN ST GEORGES (HRM)

ST XANDRE 1 (HRM)

PONS / GEMOZAC (HRM)

Coupe 17 : -18 Féminines, Dimanche 17 Décembre 2023 à Oléron

Coupe 17 : -15 Féminines, Dimanche 7 Janvier 2024 à Oléron

Pour les autres Coupes Jeunes, si les clubs ne se positionnent pas, les tournois seront annulés.

2 Championnats vont se terminer les -17/-18M et les -13F.

Pour les -17/-18M : 10 équipes : 18 journées match aller / retour.

1<sup>ère</sup> journée le 11/12 Novembre

Pour les -13F : 11 équipes : une Poule Haute avec 6 équipes et une Poule Basse avec 1 exempt.

**Développement** (Thomas) : Une décision de dernière minute a été prise au vu du très peu de personnes inscrites à cette réunion. Elle a été faite en visio-conférence.

- Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, il y a eu une mise en place des membres dans la Commission.
- La réalisation du calendrier -11 ans 1ère Phase
- Le Hand à 4 a été évoqué, mais seulement 2 clubs intéressés. Le projet a été annulé.
- Une proposition de la Commission sur le loisir féminin
- Le club d'Aunis propose un tournoi -9 ans le Dimanche 17 Décembre. A voir sous quelle présentation, voir thème.

**Médical** (Jeff) : Réunion programmée le Mercredi 18 Octobre.

Thomas comme Jeff font remonter un manque de personnes pour assister aux réunions. Michel propose de faire des BD exceptionnels pour remotiver tout le monde et trouver des idées.

**Questions diverses** :

UNSS JO : Pierrot fera 2 interventions les Mercredis 22 Novembre pour les Benjamins et Benjamines et le 31 Janvier pour les minimes à Saintes.

Courrier lu d'un des responsables de filières, qui s'explique sur le règlement de la liste des 7 joueurs (es) bloqués (es) en -18 ans Nationaux et qui seraient susceptibles de descendre en départemental. Cette personne n'est pas d'accord qu'il soit appliqué au vu des nombreux blessés (es) qu'ils pourraient y avoir.

Une autorisation en cas de blessure ou de maladie qui engendrait un arrêt de 5 semaines et qui serait justifié par un certificat médical. Ces joueurs ou joueuses pourront intégrer le championnat départemental

La décision du BD, étant responsable d'une filière. Cette personne doit s'engager et respecter les textes du Comité.

Le BD prend fin à 23 H. 05 suivi du repas.

André TRUS  
Secrétaire de séance

Patrick GAUTIER  
Président

Les statistiques au 16/10/2023 qualifiés	BABY HAND	BLANCHE DIRIGEANTE	BLANCHE JOUEURS	DIRIGEANT	HAND ENSEMBLE	HANDFIT	JOUEUR -12 ANS	JOUEUR +16 ANS	JOUEUR 12/16 ANS	LOISIR	2023/2024 16/10/2023 PAR CLUBS	2022/2023 16/10/2022	
ATLANTIQUE SEUDRE				8			20	36	36	5	105	131	-26
AULNAY	1			3			10	19	2		35	10	25
AUNIS		1		32			83	74	127	17	334	330	4
COURCON				10			27	16	51	12	116	134	-18
DOMPIERRE				2						10	12	9	3
HTE SAINTONGE				6			16	29	32		83	111	-28
MATHA	2			11			20	15	33		81	81	0
MONTGUYON				3				24			27	32	-5
OLERON	3			19			35	47	64		168	159	9
PONS / GEMOZAC	1			12	1	3	42	59	60		178	164	14
RE				7			12	47	5		71	79	-8
ROCHFORT	3			18			45	59	70	10	205	176	29
ROYAN ST GEORGES	14			18			67	47	63		209	134	75
SAINTES	7	1		38			75	63	75	12	271	253	18
ST HILAIRE / ST JEAN	7			16			28	57	41	5	154	141	13
ST XANDRE				11			57	73	58	19	218	225	-7
SURGERES	5			22	1	15	52	33	48	4	180	151	29
TONNAY-CHARENTE	3			10			17	29	32		91	80	11
CD 17 HANDBALL				11							11	8	3
<b>TOTAUX 2023/2024 PAR CATEGORIES</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>257</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>606</b>	<b>727</b>	<b>797</b>	<b>94</b>	<b>2549</b>	<b>2408</b>	<b>141</b>
<b>CI-DESSOUS LA TOTALITE DES LICENCES AU 31 MAI 2023</b>													
<b>TOTAUX 2022/2023 PAR CATEGORIES</b>	<b>151</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>266</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>790</b>	<b>883</b>	<b>818</b>	<b>112</b>		<b>3108</b>	

Statistique au 16/10/2023

	F	M	
BABY HAND	16	30	46
BLANCHE DIRIGEANTE	1	1	2
BLANCHE JOUEURS			0
DIRIGEANT	99	158	257
HANDENSEMBLE	1	1	2
HANDFIT	17	1	18
JOUEUR -12 ANS	187	419	606
JOUEUR +16 ANS	278	449	727
JOUEUR 12/16 ANS	297	500	797
LOISIR	27	67	94
	923	1626	2549

Statistique au 16/10/2022

F	M	
22	44	66
	3	3
	1	1
80	127	207
2	3	5
8	1	9
176	414	590
274	469	743
247	456	703
19	62	81
828	1580	2408



## NOTE D'INFORMATION

# CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD) POUR LES CLUBS EVOLUANT DANS LES CHAMPIONNATS NATIONAUX

## FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2023-2024

La présente note a pour but :

- D'informer les clubs évoluant en championnat de France du dispositif de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) tel qu'il est décrit dans les Règlements Généraux aux articles 27, 28 et 29 ;
- D'indiquer le fonctionnement de la commission Nationale des Statuts et de la Réglementation dans le cadre du contrôle du dispositif ;
- De souligner des points essentiels et de donner quelques recommandations afin d'éviter tous malentendus et de permettre aux clubs de satisfaire à leur CMCD de manière plus sereine.

Le contrôle des exigences de la CMCD des clubs évoluant dans les championnats nationaux est effectué par la commission Nationale des Statuts et de la Réglementation - Division CMCD, qui procède, chaque saison, à l'inventaire, à la vérification et à l'analyse des renseignements concernant ces clubs. En cas de carence, elle applique les dispositions réglementaires prévues à l'article 29 des règlements généraux.

**Cette note est à transmettre impérativement au Président du club**

## SOMMAIRE

### 1. LE DISPOSITIF

1.1 <u>EXIGENCES A SATISFAIRE</u>	Page 2
a. <u>Socle de base</u>	
b. <u>Seuil de ressources</u>	
1.2 <u>RECAPITULATIF DES POINTS ATTRIBUES POUR LE CALCUL DU SEUIL DE RESSOURCES</u>	Page 4
1.3 <u>DISPOSITIONS SPECIFIQUES</u>	Page 5
a. <u>Clubs ayant une section masculine et une section féminine (article 29.7.1)</u>	
b. <u>Equipes réserves (article 29.8)</u>	
1.4 <u>CONTROLE FINAL DU DISPOSITIF</u>	Page 5
a. <u>Socle de base</u>	
b. <u>Seuil de ressources</u>	
c. <u>Récidive</u>	
d. <u>Contestation des décisions</u>	

### 2. LES CONTROLES PAR LA DIVISION CMCD DE LA CNSR

2.1 <u>ORGANISATION</u>	Page 6
2.2 <u>FONCTIONNEMENT</u>	Page 7
2.3 <u>PROCEDURES</u>	Page 8
2.4 <u>RELATIONS COMMISSION – CLUBS</u>	Page 8
2.5 <u>ECHEANCIER ET VOIES DE RECOURS</u>	Page 8

### 3. POINTS ESSENTIELS ET RECOMMANDATIONS DE LA CNSR

3.1 <u>MUTATIONS</u>	Page 9
3.2 <u>LICENCES BLANCHES</u>	Page 9
3.3 <u>RECOMMANDATIONS</u>	page 9

## 1. LE DISPOSITIF

Les exigences de la CMCD sont déterminées par le niveau d'évolution de l'équipe première (équipe de référence) et concernent trois domaines représentant chacun un enjeu essentiel pour la pérennité du Handball et son développement :

- Le domaine « Sportif », afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes ;
- Le domaine « Technique », afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant ;
- Le domaine « Arbitrage », afin d'inciter les clubs à être aussi acteurs de cette tâche indispensable au bon déroulement des compétitions, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes.

Ces exigences comportent **dans chacun des trois domaines** deux niveaux, en fonction de la division dans laquelle évolue l'équipe de référence et qui doivent être tous les deux atteints au 31 mai de la saison en cours :

- La satisfaction d'un socle de base,
- La satisfaction d'un seuil minimum de ressources,

### 1.1 EXIGENCES A SATISFAIRE

#### a. Socle de base (exigible au **31 mai 2024**)

**Attention : une même personne ne peut être prise en compte dans les socles de base que dans un seul domaine, soit « Technique », soit « Arbitrage » (article 27.2.1)**

DOMAINE SPORTIF	
TOUTE DIVISION NATIONALE	
Masculin	Deux équipes (-11 ans), ou (-12 ans), ou (-13 ans), ou (-14 ans), ou (-15 ans) ou (-16 ans) ou (-17 ans) ou (-18 ans) du même sexe que l'équipe de référence
Féminin	

DOMAINE TECHNIQUE		
	LNH et LFH	N1M, N1F, N2M, N2F et N3M
Masculin	Un entraîneur fédéral et un entraîneur interrégional ou certificat correspondant *	Un entraîneur interrégional (ou plus) et un animateur de Handball (ou plus) ou certificat correspondant *
Féminin		
<b>Licences blanches non acceptées</b>		
<i>* Carte professionnelle requise pour les entraîneurs salariés et mention « Encadrant » sur la licence pour les bénévoles</i>		

**DOMAINE TECHNIQUE : CORRESPONDANCES AVEC LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS**  
**Nota : ces correspondances ne sont en aucun cas des équivalences de diplômes mais uniquement à des fins de contrôle de la CMCD**

Titulaire du diplôme	Titulaire du certificat
Entraîneur fédéral (enfant / jeune / adulte) (LNH, LFH)	Certificat « Agir dans le contexte du sport et du handball professionnel » ou Certificat « Diriger et entraîner un groupe de joueurs professionnels et/ou d'internationaux » ou Certificat « Diriger et entraîner pour former au métier de sportif professionnel de handball »
Entraîneur interrégional (enfant /jeune /adulte) (LNH, LFH) et (N1M, N1F, N2M, N2F, N3M)	Certificat « Former des jeunes » ou Certificat « Performer avec des adultes » ou Certificat « Coordonner un projet technique ou sportif » ou Certificat « Développer le modèle économique »

Entraîneur régional (N1M, N1F, N2M, N2F, N3M)	Certificat « Entraîner des jeunes » ou Certificat « Entraîner des adultes » ou Certificat « Animer les pratiques éducatives » ou Certificat « Animer les pratiques sociales »
Animateur de Handball (N1M, N1F, N2M, N2F, N3M)	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » <b>ET</b> Certificat « Contribuer au fonctionnement de la structure »

Pour éviter des erreurs ou des fausses informations, la commission ne prendra en compte les entraîneurs en formation dans **le cadre cette nouvelle architecture des formations**, que sous réserve qu'ils aient été saisis comme tels dans Gest'hand au plus tard le **31 mai 2024**.

**Il revient donc à l'IFFE et aux ITFE, chacun en ce qui le concerne, de tenir à jour les informations dans Gest'hand.**

DOMAINE ARBITRAGE	
TOUTE DIVISION NATIONALE	
Masculin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 juges arbitres T1, T2 ou T3 uniquement *</b></li> <li>• 2 juges-arbitres jeunes T1, T2 ou T3 (nés en <b>2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008</b> uniquement) **</li> <li>• Un Animateur Ecole d'arbitrage certifié ***</li> </ul>
Féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Accompagnateur Ecole d'arbitrage certifié ayant effectué <b>au moins 5 accompagnements au 31 mai 2024</b> ***</li> </ul>
<p>* Référencés et validés dans Gest'hand et ayant effectué chacun au moins 7 arbitrages au 31 mai 2024. Pour les tournois, 2 arbitrages maximum seront pris en compte</p> <p>** Référencés et validés dans Gest'hand et ayant effectué chacun au moins 5 arbitrages au 31 mai 2024. Pour les tournois, 2 arbitrages maximum seront pris en compte</p> <p>*** Il est possible de cumuler les deux fonctions (dans ce seul cas, licence blanche acceptée) ; toutefois une seule sera prise en compte au titre de la CMCD.</p>	
<b>Licences blanches non acceptées</b>	

b. Seuil de ressources (valeurs minimales exigibles au **31 mai 2024**)

DOMAINE SPORTIF					
	LNH et LBE	D2F	N1	N2	N3M
Masculin	300	260	230	200	170
Féminin					
DOMAINE TECHNIQUE					
	LNH et LBE	D2F	N1	N2	N3M
Masculin	300	260	230	200	170
Féminin					
DOMAINE ARBITRAGE					
	LNH et LBE	D2F	N1	N2	N3M
Masculin	<b>160</b>		<b>140</b>		<b>140</b>
Féminin					

## 1.2 RECAPITULATIF DES POINTS ATTRIBUES POUR LE CALCUL DU SEUIL DE RESSOURCES

DOMAINE SPORTIF	
Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence	40/équipe
Equipe de jeunes de l'autre sexe (ou mixte)	20/équipe
Bonus	
Equipe de jeune du même sexe de niveau territorial	40/équipe
Equipe de jeune du même sexe de niveau national	80/équipe
Equipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes de niveau territorial	10/équipe
Equipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes de niveau national	30/équipe

DOMAINE TECHNIQUE	
Entraîneur titulaire du diplôme d'animateur de Handball ou des certificats correspondants en cours de validité	40
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur régional ou d'un certificat correspondant en cours de validité	60
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur interrégional ou d'un certificat correspondant en cours de validité	80
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral ou d'un certificat correspondant en cours de validité	120
Titulaires d'un DE Handball ou d'un BP sports collectifs mention Handball	70
Bonus	
Entraîneur en formation d'animateur de Handball ou des certificats correspondants	20
Animateur de Handball en formation d'entraîneur régional ou d'un certificat correspondant	20
Entraîneur régional en formation d'entraîneur interrégional ou d'un certificat correspondant	20
Entraîneur interrégional en formation d'entraîneur fédéral ou d'un certificat correspondant	40
Si féminine	10

DOMAINE ARBITRAGE	
Juge arbitre T1, T2 ou T3 ayant effectué 7 arbitrages avant le 31 mai 2024	20
Juge arbitre jeune T1, T2 ou T3 ayant effectué 5 arbitrages avant le 31 mai 2024	20
Accompagnateur Ecole d'arbitrage certifié ayant effectué 5 accompagnements de JAJ avant le 31 mai 2024	20
Animateur Ecole d'arbitrage certifié	20
Si féminine	10

DOMAINE ASSOCIATIF	
Licences « joueur » compétitives, par tranche de 20 entamée	1
Licences « évènementielles », par tranche de 100 entamée	1
Licences « loisir », par tranche de 20 entamée	1
Licences « dirigeant », par tranche de 5 entamée	1
Licences « corporatives », par tranche de 10 entamée	1
Membre élu dans une structure fédérale : FFHB, Ligue ou Comité *	30
Membre d'une commission nationale, régionale, départementale *	30
Officiel de table ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes **	30
Responsable de salle ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes **	30
Si féminine	10
Classement de la salle conforme au niveau de jeu (Classe 1 : LNH et LBE, ou classe 2 pour les autres)	50

\* Une même personne ne peut être comptabilisée qu'une seule fois

\*\* Une même personne peut être comptabilisée dans ces deux fonctions

### 1.3 DISPOSITIONS SPECIFIQUES

#### a. Clubs ayant une section masculine et une section féminine (article 29.7.1)

Lorsqu'un même club possède à la fois une équipe masculine et une équipe féminine évoluant dans un championnat national, LFH ou LNH :

- Le socle de base doit être satisfait par chaque équipe, selon la division dans laquelle elle évolue.
- Les seuils minima de ressource sont affectés d'un coefficient de 0,75 dans chacun des quatre domaines pour chacune des deux équipes masculine et féminine de référence.

#### b. Equipes réserves (article 29.8)

Les équipes réserves des clubs de LNH, LFH ou Nationale 1 masculine et féminine ainsi que celles de Nationale 2 masculine qui évoluent dans un championnat national, ne sont pas soumises aux dispositions décrites dans les articles 27 à 29 des règlements généraux de la FFHandball.

Les équipes réserves de ces mêmes clubs, ainsi que les équipes réserves des clubs de Nationale 3 masculine et de Nationale 2 féminine, qui évoluent dans les championnats territoriaux sont soumises aux règlements territoriaux correspondants.

### 1.4 CONTROLE FINAL DU DISPOSITIF

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai 2024. Les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH sont soumis à un régime de sanction particulier : les sanctions éventuelles sont appliquées à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général. Les sanctions s'appliquent également en cas de convention entre clubs ou de modification de structure administrative.

Pour les clubs concernés **toutes les sanctions sont cumulatives.**

#### a. Socle de base

Le socle de base est exigé dans chacun des domaines, « Sportif », « Technique » et « Arbitrage », tel que défini à l'article 29.9 des présents règlements, pour toute équipe évoluant dans un championnat du régime général, de LNH ou de LFH.

S'il n'est pas atteint, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH) :

- Dans le domaine « Sportif » ou « Technique » : 3 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Dans le domaine « Arbitrage » : 2 points de pénalités en début de saison suivante si les exigences en matière de JAJ ne sont pas remplies, 2 points de pénalités en début de saison suivante si les exigences en matière de JA ne sont pas remplies et 2 points de pénalité en début de saison suivante si les exigences en matière d'encadrement ne sont pas satisfaites.

Toutes ces sanctions sont cumulatives.

#### b. Seuil de ressources

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée.

Si le solde est négatif dans un seul domaine, il peut être compensé par le bonus complémentaire lié à l'engagement associatif.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article 28.5 ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visés à l'article 28.5, le solde reste négatif dans plus d'un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH).

b.1 Solde négatif inférieur ou égal à 25 points dans un seul domaine :

- Equipe évoluant dans une poule de 14 (ou plus) clubs la saison suivante : 3 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 10 ou 12 clubs la saison suivante : 3 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 6 ou 8 clubs la saison suivante : 2 points de pénalités en début de saison suivante.

b.2 Solde négatif compris entre 26 et 50 points dans un seul domaine :

- Equipe évoluant dans une poule de 14 (ou plus) clubs la saison suivante : 4 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 10 ou 12 clubs la saison suivante : 3 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 6 ou 8 clubs la saison suivante : 2 points de pénalités en début de saison suivante.

b.3 Solde négatif supérieur à 51 points dans un seul domaine :

- Equipe évoluant dans une poule de 14 (ou plus) clubs la saison suivante : 5 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 10 ou 12 clubs la saison suivante : 4 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 6 ou 8 clubs la saison suivante : 3 points de pénalités en début de saison suivante.

b.4 Solde négatif dans deux domaines ou plus :

- Equipe évoluant dans une poule de 14 (ou plus) clubs la saison suivante : 6 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 10 ou 12 clubs la saison suivante : 5 points de pénalités en début de saison suivante ;
- Equipe évoluant dans une poule de 6 ou 8 clubs la saison suivante : 4 points de pénalités en début de saison suivante.

c. Récidive

En cas de non-respect du socle de base et/ou du seuil de ressources une deuxième saison de suite, les sanctions prévues aux articles 29.2 et 29.3 sont doublées.

d. Contestation des décisions

Les décisions de la commission Nationale des Statuts et de la Réglementation, en matière de Contribution Mutualisée des Clubs au Développement, sont susceptibles de réclamation dans le cadre de l'article 5 des Règlements Généraux de la FFHB et de l'article 6 du Règlement d'examen des Réclamations et Litiges de la FFHB. La commission Nationale des Réclamations et Litiges pourra, en cas de présentation d'éléments nouveaux, réformer en tout ou partie les sanctions prévues aux articles 29.2 et 29.3.

## **2. LES CONTROLES PAR LA DIVISION CMCD DE LA CNSR**

### **2.1 ORGANISATION**

La division CMCD comporte cette saison neuf membres, chacun étant responsable du contrôle des divisions suivantes :

Claude BOMPARD	c.bompard@ffhandball.net	Double sections et conventions M
Emilien MATTEI	e.mattei@ffhandball.net	N1F et N2F poules 1 et 2
Christian PASTOR	c.pastor@ffhandball.net	N1M et N2M poule 2
Florence LALUE	f.lalue@ffhandball.net	LBE et D2F
Valérie CORDURI DAVIET	v.corduri-daviet@ffhandball.net	LMS et Prologue
Francine BERGES	f.berges@ffhandball.net	N2F poules 3, 4, 5, 6, 7 et 8
Patrick COUILLET	p.couillet@ffhandball.net	N2M poule 1 et N3M poules 5, 6, 7 et 8
Michel LAVEISSIERE	m.laveissiere@ffhandball.net	N2M poules 3, 4, 5, 6 et conventions F
Christian GROS	c.gros@ffhandball.net	N3M poules 1, 2, 3 et 4

## 2.2 FONCTIONNEMENT

La commission effectue ses contrôles uniquement à partir des données extraites de Gest'Hand, et traitées par le service informatique.

Cela signifie que, par exemple, **dans les domaines « Sportif » et « Arbitrage », ne seront prises en compte que les informations figurant sur les FDME.**

Les clubs en convention ainsi que les clubs ayant deux sections, masculine et féminine, sont contrôlés manuellement. Il en est de même pour les entraîneurs, juges arbitres, juges arbitres jeunes, accompagnateurs et animateurs d'école d'arbitrage qui souhaitent être comptabilisés dans les ressources du club dans lequel ils ont une licence blanche, ainsi que les entraîneurs, juges arbitres, juges arbitres jeunes, accompagnateurs et animateurs d'école d'arbitrage mutés dont les fonctions d'entraîneur, de juge arbitre, de juge arbitre jeune, d'accompagnateur ou d'animateur d'école d'arbitrage sont comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté.

Les informations devant figurer dans Gest'hand concernent :

- Les données de base relatives aux licenciés, aux équipes engagées, aux techniciens, aux arbitres et juges arbitres jeunes (**nés en 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 uniquement**), ainsi que leur tenue à jour,
- Les feuilles de match électroniques complètes dans toutes les catégories, telles quelles résulteront du dispositif de FDME,
- Et le secteur « associatif », en particulier la composition des conseils d'administration et des commissions des Comités et des Ligues, des officiels de table de marque (titulaire de la carte délivrée par le territoire) et des responsables de salle.

**LA COMMISSION N'INTERVIENT PAS DANS LA SAISIE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS GEST'HAND. Si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter la structure de rattachement (Ligue ou Comité) pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.**

Pour éviter des erreurs ou des fausses informations, la commission ne prendra en compte les entraîneurs en formation d'entraîneur régional ou interrégional que sous réserve d'en avoir la liste (avec les dates des circonstances de formation), comme c'est déjà le cas pour les entraîneurs fédéraux.

Ces listes seront demandées à l'IFFE à laquelle il revient par ailleurs de tenir à jour les informations de Gest'hand. De même :

- Pour éviter des situations litigieuses concernant la prise en compte des juges arbitres, juges arbitres jeunes, animateurs et accompagnateurs EA mutés qui souhaitent que leurs fonctions de juge arbitre, juges arbitres jeunes, animateurs et accompagnements EA et leurs arbitrages ou accompagnements soient comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté, **les demandes correspondantes devront être déposées avant le 31 décembre 2023** (article 57.5 des règlements généraux) à l'aide de l'imprimé à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>
- La comptabilisation d'une licence blanche pour la CMCD du club, en référence à l'article 34.5, doit répondre aux conditions expresses de ne pas être déjà comptabilisée pour le club d'origine et d'en avoir fait la demande avec l'accord écrit du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée **avant le 31 décembre 2023** à l'aide de l'imprimé à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>

**Il est important de rappeler l'article 29.7.2 :**

**« La commission des statuts et de la réglementation apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement, lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles et légitimes qui, s'il s'agit d'une demande du club, doivent être signalés à la commission dès qu'il en a connaissance ».**

Dans ce cas précis :

- La commission peut décider de moduler les sanctions dans la limite des maximums prévus aux articles 29.2 et 29.3 ;
- Aucun club ne peut contester les décisions prises par la commission compétente concernant d'autres clubs que lui-même.

### 2.3 PROCEDURES

Après contrôle et analyse par la commission, une fiche bilan est transmise aux clubs ainsi qu'à la ligue et au comité de rattachement, une fois avant fin décembre de la saison en cours et 3 fois entre janvier et fin mai de la saison en cours. Ce document comprend, d'une part, les données transmises par le service informatique et, d'autre part, les remarques formulées par le vérificateur.

**La prise de connaissance de ces fiches, aussi bien par les clubs que par les comités et les ligues, doit permettre d'anticiper toutes les situations particulières qui pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique. Ces fiches sont la seule référence de la commission pour apprécier la situation d'un club.**

**La commission rappelle expressément aux instances territoriales l'importance de leur engagement et de leurs responsabilités dans l'accompagnement de leurs clubs dans le chemin de la régularisation.**

Trop souvent, les clubs où les instances dont ils dépendent ne réagissent pas, ou réagissent trop tard, quelquefois même après qu'une sanction ait été prononcée.

### 2.4 RELATIONS COMMISSION - CLUBS

Le vice-président de la commission Nationale des Statuts et de la Réglementation chargé de la CMCD est à l'écoute des clubs par l'intermédiaire du secrétariat de la commission, **par courrier électronique ou par téléphone du mercredi au vendredi de 09h00 à 17h30 :**

Courriel : [as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)

Tél. : 01 56 70 72 52 (ligne directe)

ou directement à : [cmcd.nationale@ffhandball.net](mailto:cmcd.nationale@ffhandball.net) (toutes demandes concernant des questions réglementaires doivent être posées prioritairement à cette adresse).

Seuls le président de la commission Nationale des Statuts et de la Réglementation ou le vice-président chargé de la CMCD sont habilités à apporter une réponse.

**IMPORTANT : Le nom du club et son niveau de jeu doivent être impérativement rappelés sur chaque courrier. Tout courrier à destination de la commission doit transiter par la Ligue concernée ou lui être adressé en copie. Le non-respect de cette procédure entraînera le non traitement et le renvoi du courrier.**

Une réponse par courrier électronique entraînera automatiquement un envoi en copie pour information à la Ligue concernée.

Dans tous ses échanges par courriel, la commission n'utilisera que les adresses électroniques standards des clubs et des structures (du type : [5167001@ffhandball.net](mailto:5167001@ffhandball.net)).

Les décisions de la commission seront également notifiées selon les dispositions de l'article 1.8 des règlements généraux.

### 2.5 ECHEANCIER ET VOIES DE RECOURS

Dates	Circulation des documents
A partir du 1er novembre 2023	Contrôles novembre ou décembre, janvier, mars et mai : vérification par la commission des Statuts et de la Réglementation des renseignements d'après les données informatiques FFHandball, et information aux clubs, ligues, comités
Juin 2024	Réunion de la commission pour validation finale et envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés.

### 3. POINTS ESSENTIELS ET RECOMMANDATIONS DE LA CNSR

#### 3.4 MUTATIONS

##### Article 57.11

Les entraîneurs en mutation, hormis les entraîneurs professionnels des clubs de LNH, LFH, N1 M ou clubs VAP, sont comptabilisés pour le club quitté pendant une saison si la mutation a lieu en période officielle et deux saisons si la mutation a lieu hors période officielle.

Dans les deux cas, les diplômes de l'entraîneur qui mute peuvent être comptabilisés pour les clubs d'accueil avec l'accord du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courriel à la commission en charge de la CMCD.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le licencié n'était pas référencé entraîneur dans le club quitté.

##### Article 57.5

Les Juges arbitres et les Juges arbitres jeunes sont comptabilisés pour le club quitté pendant une saison si la mutation a lieu en période officielle et deux saisons si la mutation a lieu hors période officielle.

Les animateurs et accompagnateurs EA sont comptabilisés pour le club quitté pendant **deux** saisons si la mutation a lieu en période officielle et **trois** saisons si la mutation a lieu hors période officielle.

Dans tous les cas, les Juges arbitres, les Juges arbitres jeunes, animateurs et accompagnateurs EA qui mutent peuvent être comptabilisés pour les clubs d'accueil avec l'accord du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courriel à la commission en charge de la CMCD.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le licencié n'était pas référencé Juge arbitre, Juge arbitre jeune, animateur et/ou accompagnateur EA dans le club quitté.

#### 3.5 LICENCES BLANCHES

- Un bénéficiaire de licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans les deux clubs où il est licencié ;
- Un licencié en licence blanche **ne peut pas** être comptabilisé dans un socle de base ;
- Un bénéficiaire de licence blanche peut remplir les exigences de la CMCD dans un seuil de ressource au profit du club où il possède cette licence blanche, à la condition d'en avoir fait la demande et avec l'accord du club où il possède une licence « principale », et d'avoir transmis le formulaire officiel avant le 31 décembre de la saison en cours à la commission en charge de la CMCD.

#### 3.6 RECOMMANDATIONS

- Ne pas hésiter à contacter la commission et/ou le contrôleur pour demander des conseils ;
- Ne pas attendre le dernier mois pour signaler des erreurs et/ou des manques, à la commission et à votre ligue ou votre comité afin de mettre Gest'hand à jour ;
- Identifier dès le début de saison les licenciés qui seront à même de compléter votre CMCD ;
- Assurer un suivi des arbitrages de vos Juges arbitres et Juges arbitres jeunes qui assureront votre CMCD ainsi que les accompagnements de vos accompagnateurs EA ;
- Porter une attention aux arbitrages et aux accompagnements qui doivent être assurés sur des rencontres référencées dans Gest'hand.

### COMMISSION NATIONALE DES STATUTS ET DE LA REGLEMENTATION

**Claude BOMPARD**

*Vice-président chargé de la division CMCD*

**Georges POTARD**

*Président*





COMMISSION  
ARBITRAGE  
COMITÉ CHARENTE  
MÉRITIME



# PROJET DE FORMATION DES JUGES ARBITRES





Président :  
**Geoffroy LEMBERT**

Vice-Président :  
**Jean François NGOME**



Membres :  
**Stéphane GOURSEAU - Georges BOITEAU - Ludovic GLAZIOU - Gilles PARISOT - Clément SIMONNET**  
**Simon SANCHEZ-TRICHET**

---

**Secrétaire**  
**Carole LACROIX**

**Conseiller Technique Fédéral & Référent PPF Arbitrage**  
**Pierre David**

## UN JUGE ARBITRE JEUNE

**Je suis née entre 2009 et 2013. (de 10 à 14 ans) JAJ CLUB**



- Je me forme avec l'école d'arbitrage de mon club.
- Je suis désigné par mon club pour siffler les compétitions des -9/-11/-13 ans départementales.

**Je suis née entre 2008 et 2003. (de 15 à 20 ans) JAJ T3**



- Je me forme avec l'école d'arbitrage de mon club.
- Je suis convoqué aux formations du Comité.
- Je suis désigné par le comité pour siffler les compétitions -17/-18 ans départementales.

**Je suis née entre 2008 et 2003. (de 15 à 20 ans) JAJ T2/T1**



- Je me forme avec l'école d'arbitrage de mon club.
- Je suis convoqué aux formations du Comité et de la Ligue.
- Je suis désigné par la Ligue pour siffler des matchs Régionaux et Nationaux.

## UN JUGE ARBITRE

**Je suis née en 2002 et avant (+20 ans) JA T3**



- Je dois obligatoirement participer aux formations du Comité.
- Je suis désigné par le Comité pour siffler les compétitions -17/-18 et séniors départementaux.

**Je suis née en 2002 et avant (+20 ans) JA T2**



- Je suis proposé par le Comité pour arbitrer au niveau Régional.
- Je dois obligatoirement participer aux formations de la Ligue.
- Je suis désigné par la Ligue pour siffler des compétitions Régionales.

**Je suis née en 2002 et avant (+20 ans) JA T1**



- Je dois obligatoirement participer aux formations de la Ligue.
- Je suis désigné par la Ligue pour siffler des compétitions Régionales et la National 3 Territoriale.

## ACCOMPAGNATEUR ECOLE ARBITRAGE

ACCOMPAGNER LES  
PRATIQUANTS  
(+ 5 SUIVIS PRÉSENTIEL)

## ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE

ENTRAÎNER DES  
JOUEURS /  
ARBITRES ET ARBITRE/  
JOUEURS

ACCOMPAGNER LES  
PRATIQUANTS  
(+ 5 SUIVIS PRÉSENTIEL)

FAIRE VIVRE UNE  
ECOLE D'ARBITRAGE

## JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL

TUTEUR DE  
PROXIMITÉ

ENTRAÎNER DES  
JOUEURS /  
ARBITRES ET ARBITRE/  
JOUEURS

ACCOMPAGNER UN  
ARBITRE EN SITUATION

# 4- LES ÉCOLES D'ARBITRAGES

2023-2024

	<b>Encadrement</b>	<b>JAJ club / Licenciés</b>	<b>Féminin</b>	<b>JAJ T3/ Licenciés</b>	<b>Féminin</b>	<b>JA</b>	<b>Féminin</b>
<b>AUNIS</b>	<b>Lucas DOUCHET</b> Acompagnateur JAJ.	12/94	4	8/74	2	6/62	0
<b>COURÇON</b>	<b>Simon SANCHEZ TRICHET</b>	20/51	10	1/11	0	1/22	0
<b>ATLANTIQUE SEUDRE</b>	<b>Gilles PARISOT</b> Animateur d'école, recycle en 2023. <b>Xavier COURCAUD</b> En formation Accompagner les pratiquants.	3/36	0	2/22	0	3/26	0
<b>OLÉRON</b>	<b>Mathilde CONSTANTIN</b> Accompagnatrice + Entraîner des arbitres. <b>Marc DUVERGER</b> : Accompagnateur 5 suivis à faire.	22/64	8	10/29	4	5/30	1
<b>PONS GÉMOZAC</b>	<b>Philippe CASTELAIN</b> Animateur recycle 2023. <b>Mickaël BOUHOURS</b> En formation Accompagner les pratiquants.	8/60	0	6/29	1	5/43	0
<b>RÉ</b>	<b>Alain BANDRIER,</b> animateur recycle en 2023. <b>Lucile GLAZIOU</b> Faire 5 suivis pour obtenir l'accompagnateur JAJ.	0/5	0	2/3	0	5/36	2
<b>ROCHEFORT</b>	<b>Rodolphe STEPHO</b> Animateur d'école, recycle en 2023. Il manque un accompagnateur JAJ.	7/70	2	3/41	2	7/49	0

	<b>Encadrement</b>	<b>JAJ club Licenciés</b>	<b>Féminin</b>	<b>JAJ T3/ Licenciés</b>	<b>Féminin</b>	<b>JA / Licenciés</b>	<b>Féminin</b>
<b>ROYAN ST GEORGES</b>	<b>Michel SALMON</b> , à recycler en 2023.	10/46	0	0/22	0	3/37	0
<b>SAINTES</b>	<b>Jules BOISARD</b> Animateur d'école, à recycler en 2023. <b>Jean François NGOME</b> En formation Animateur de proximité.	13/63	4	5/37	0	7/49	2
<b>HAUTE SAINTONGE</b>	<b>Geoffroy LEMBERT</b> En formation "Entrainer les jeunes".	5/32	1	6/29	1	4/22	0
<b>ST HILAIRE ST JEAN</b>	<b>Benjamin GEOFFROY</b> Animateur d'école à recycler en 2023. <b>Clément SIMONNET</b> , animateur doit recycler en 2023	7/41	3	0/16	0	5/52	1
<b>ST XANDRE</b>	<b>Laurence SOULET</b> En formation Accompagner les pratiquants. Il manque un Animateur d'école.	7/58	1	8/30	2	5/71	2
<b>SURGÈRES</b>	<b>Enzo BARIL</b> En formation animateur d'école. Il manque un Accompagnateur JAJ.	10/48	5	7/21	2	3/24	1
<b>TONNAY- CHARENTE</b>	<b>Thomas PERTUS - Benjamin MARTENS</b> En formation animateurs d'école 2023/2024	2/32	0	2/4	0	1/25 formation 2024	0

	Encadrement	JAJ club / Licenciés	Féminin	JAJ T3/ Licenciés	Féminin	JA / Licenciés	Féminin
MONTGUYON	-	0/0		0/8	0	2/13	0
MATHA	-	0/6		0/28	0	1/12 En formation	0
AULNAY	-	0/0		0/4	0	0/14	0

### Les écoles

**Actives**

14/17



**Certifiées**

/14



**A construire**

3

### Représentation

**JAJ club**

18% des licenciés 12/14 ans.



**JAJ T3**

16% des licenciés 15/20 ans



**JA**

8% des licenciés +20 ans  
(compétitions & loisirs)

### La féminisation

**JAJ club**

5 clubs à 0 filles



**JAJ T3**

7 clubs à 0 filles



**JA**

8 clubs à 0 filles

- **Valoriser la fonction d'un Juge Arbitre** = Créer un climat motivationnelle sur nos actions.
- **Communiquer sur le parcours d'un arbitre pour donner envie** = Partager l'expérience d'un JA de Haut Niveau.
- **Protéger la fonction d'un Juge Arbitre Jeune** = Informer sur le **Temps de Régulation Comportemental**.
- **Former les Accompagnateurs** = Module accompagner les pratiquants + 5 suivis.
- **Créer un réseau d'échange avec les écoles** = Visioconférence, visite dans les clubs, stages inter-écoles.
- **Améliorer les conditions à la pratique** = Organiser des stages d'initiations, créer des outils ludiques.
- **Valoriser les clubs** = Dotations pour les écoles, les JAJ T3, les JA.
- **Déployer la formation JA T3** = Garantir une formation continue de la CDA pour les clubs.
- **Responsabiliser les clubs** = Faire appliquer la CMCD.

## 1- LES JUGES ARBITRES JEUNES CLUB DE 12 À 14 ANS.

- *Détections sur les matchs -11/-13 ans.*
- *Organiser des stages de formations.*

## 2- LES JUGES ARBITRES JEUNES T3 De 14 à 20 ans.

- Désigner des binômes pour les TQ-15 ans.
- Accompagnement et suivi lors des compétitions.
- Désigner des arbitres pour les matchs départementaux -18 ans.

## 4- LES JUGES ARBITRES +20 ans.

- Désignations pour les championnats départementaux séniors et -18 ans.
- Organiser et animer des temps de formations.
- *Accompagnement et suivis lors des compétitions.*
- *Formation pour les futurs JA.*
- Identifier un JA pour les championnats Régionaux.

INTERCOMITÉS  
FFHANDBALL



## 3- LES JUGES ARBITRES JEUNES T3 De 15 à 17 ans.

- Identifier 4 binômes pour travailler avec les sélections départementales.
- Désigner 2 binômes pour les Inter-Comités Régionaux et Nationaux.

## 5 - CO-DÉVELOPPER LES ÉCOLES D'ARBITRAGES

- Dynamiser un réseau d'échange avec les clubs.
- Accompagner les clubs pour structurer les écoles.
- Créer un drive de partage avec les outils numériques.

## 1 – Les objectifs

- Sensibiliser les joueurs et les entraîneurs par le jeu.
- Comprendre les règles pour mieux jouer et arbitrer.

## 2 – Comment ?

- Proposer des temps de formations en soirée/week-end/vacances.
- Alternier des temps théoriques et pratiques.
- Désigner des JAJ sur les matchs -11/-13/-15 avec un accompagnement/suivi.

## 3 – Les ressources

- Animateur d'une école d'arbitrage.
- Accompagnateur d'un JAJ.

## 4 – Sa pédagogie JAJ club de 10 à 14 ans

### Les outils administratifs

- **Apprendre à remplir** la FDME avec l'accompagnateur.

### Le code d'arbitrage

- **Apprendre à faire** appliquer le code : Nombre de joueurs.

### La technique d'arbitrage

- Prendre des décisions.
- Réaliser la gestuelle codifiée.
- Apprendre à moduler les coups de sifflets.
- Savoir se placer et se déplacer pour mieux voir les fautes.
- Apprendre à communiquer avec la table.

### La connaissance du jeu

- Reconnaître le jeu du porteur de balle, du défenseur et du gardien de but.
- Apprendre l'échelle des sanctions.

## 5 – Sa pédagogie JAJ de 15 à 20 ans

### Les outils administratifs

- Utiliser le logiciel IHand.
- *Savoir remplir* la FDME
- Présenter sa note de frais.

### Le code d'arbitrage

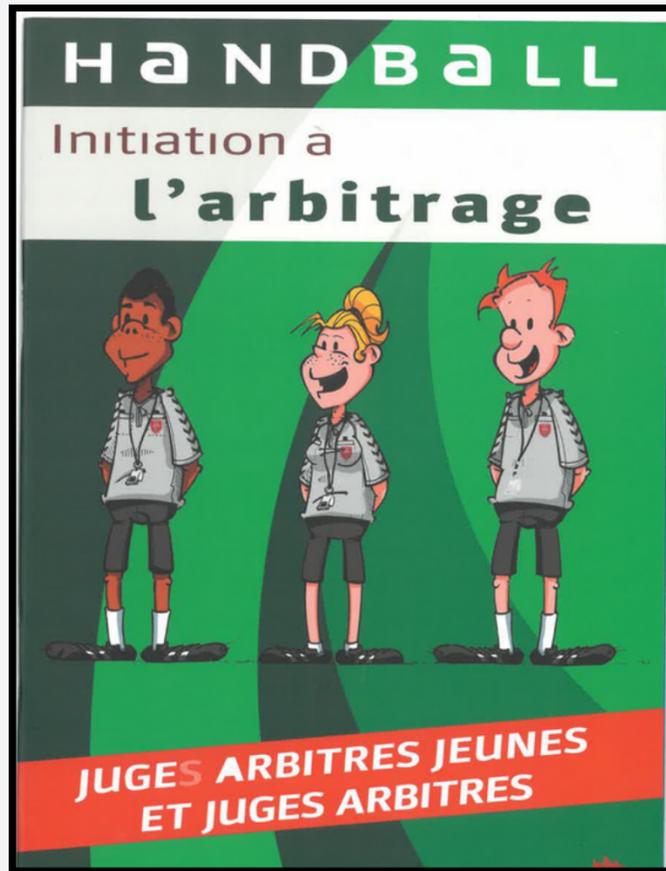
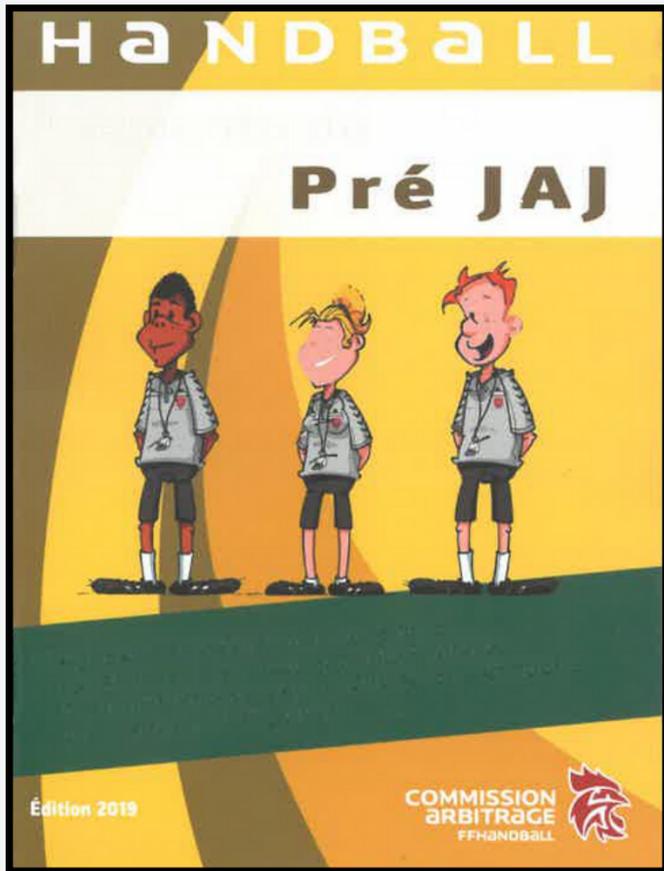
- Faire appliquer le code : Nombre de joueurs, la couleur des maillots, les bancs de touche.

### La technique d'arbitrage

- Prendre des décisions.
- Réaliser la gestuelle codifiée.
- Moduler les coups de sifflets.
- En binôme, savoir se répartir les secteurs et les tâches.
- Communiquer avec la table.

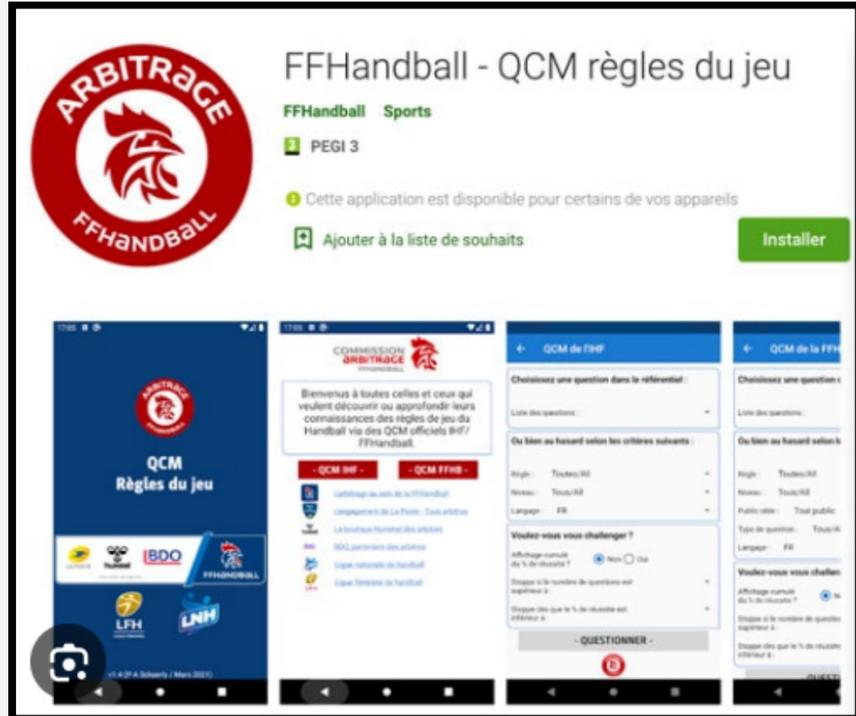
### La connaissance du jeu

- Reconnaître le jeu du porteur de balle, du défenseur et du gardien de but.
- Reconnaître le duel porteur de balle/défenseur.
- Reconnaître le jeu du pivot.
- Maîtriser l'échelle des sanctions, jeu dangereux etc



LIEN INTERNET

[HTTPS://WWW.FFHANDBALL.FR/VIE-DU-HAND/JOUER/ARBITRER/#LIVRETS](https://www.ffhandball.fr/vie-du-hand/jouer/arbitrer/#livrets)



Application IOS / Android



## FICHE D'OBSERVATION JUGES ARBITRES JEUNES

Binôme   Club

Rencontre  Date

Catégorie  Masculin Féminin

	Non sifflés méconnus	Quelques oublis et/ou à tort	Bonnes Décisions
<b>A. Communication</b>			
▪ Mon placement est : <i>sur la touche, loin du ballon, proche du jeu</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Mon coup de sifflet : <i>inaudible, timide, clair</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Mes gestes sont : <i>non réalisés, visibles, compris de tous</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Prise de décisions : <i>je ne siffle pas, je siffle à réaction, je prends mes décisions</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Attitude sur le terrain : <i>nonchalant, volontaire, dynamique et crédible</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B. Connaissance des règles</b>			
▪ Marché / 3 secondes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Reprise de dribble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Zone / Empiètement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Passage en force	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Jeu passif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Fautes des défenseurs (ceinturer, retenir, pousser....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Jet franc (indiquer le sens, endroit de la faute, explication)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Exécution des jets (3m, engagement, renvoi.....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Occasion Manifeste de But (jet de 7m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Protection des joueurs (avertissement exclusion, disqualification)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>C. Arbitrage en binôme</b>			
▪ Répartition des tâches : <i>inexistante, en alternance, connue et mise en place</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Communication : <i>inexistante, partielle, complice</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations - Commentaires :

Nom - Prénom du suiveur :

Axes de travail : *exemples à donner page suivante*

1 -  
2 -  
3 -

## Rapport d'évaluation de la performance des binômes « Juges Arbitres Jeunes » Saison en 2018/2019: JAJ : IC (2003) - 2002 - 2001 **A NE PAS RETOURNER PAR MAIL**

Nom des Juges Arbitres Jeunes : \_\_\_\_\_

Club et ligue : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_

Rencontre : \_\_\_\_\_ Niveau de Jeu : \_\_\_\_\_

Date et lieu : \_\_\_\_\_ score mi-temps : \_\_\_\_\_ Final : \_\_\_\_\_

	4	3	2	1	T	Observations
<b>LECTURE DU JEU</b>						
Comprend le jeu N'arrête pas forcément le jeu						
Appréciation des duels (Contacts) entre attaquants et défenseurs						
<b>Sanctions sportives</b> Jet Franc - 7M Cohérence						
<b>Sanctions disciplinaires</b> Echelle des sanctions Sanction Adaptée Proportionnalité : Sportive/Disciplinaire						
<b>TECHNIQUE</b>						
Placement et déplacement Coopération Juge Arbitre domine l'autre						
Geste et coup de sifflet communication						
Personnalité : autorité Responsable / décideur - Réactif						
<b>ACTION</b>						
Marcher - dribble - pied 3 secondes						
Empiètement - Renvoi Défense en zone But après retombée en zone						
Jeu passif (Reconnaissance - gestion, nouvelle règle)						
Autres règles Engagement - Ordre (lieu des Jets)						
<b>Impression générale et autres</b>						

Echelle dévaluation :

4 - très correct

3 - correct

2 - insuffisant

1 - faible

total

Synthèse et points importants à travailler :

## Septembre

- **Suivis TQ des JAJ T3.**  
Pons/Périgny/Courçon.
- **Détection des JAJ Club.**  
Tournoi des -13 ans.

## Octobre

- **Stage JAJ club et JAJ.**

## Novembre

- **Stage JAJ T3 à Royan.**
- **Suivi ICR à Cognac.**
- **Visio Ecole d'arbitrage.**

## Décembre

- **Suivis JA T3 en formation.**  
Coupe 17 des 18 ans.
- **Stage JAJ T3.**  
Stage féminin N+1 et N.  
4 binômes préparation ICR.

## Janvier

- **Suivis JAJ T3.**  
Coupe 17 -15 ans.
- **Suivis JAJ Club.**  
Coupe 17 -13 ans.
- **Visio Ecole d'arbitrage par bassin.**  
Point à mi-saison.

## Février

- **Stage JAJ Club.**  
Identifier 4 binômes.

## Mars

- **Stage JAJ à Boyard.**  
4 binômes prépa ICR

## Avril

- **Stage JAJ à Boyard.**  
4 binômes prépa ICR

## Mai - Juin

- **Visio Ecole d'arbitrage**  
Point fin de saison.
- **Suivis JAJ ICR**  
2 binômes à suivre.



## Septembre

- Stage JA T3  
Courçon
- Stage JA T3  
Saintes

## Octobre

- Stage JA T3

## Novembre

- Formation JA T3

## Décembre

- Formation JA T3

## Janvier

- Formation JA T3



## Février

- Suivis JA T3 en formation

## Mars

- Suivis JA T3 en formation

## Avril

- Suivis JA T3 en formation

## Mai

- 

## Juin

- Cloture fin de saison.  
Point fin de saison.  
Accueil des futurs JA.  
Repas commun.

**OBJECTIFS DU JA T3 :**

A1 - Maitriser les outils administratifs mis à sa disposition

A2 - Maitriser les règlements pour arbitrer en sécurité et veiller au bon déroulement de la rencontre

A3 - Maitriser la technique d'arbitrage

A4 - Maitriser la connaissance du jeu

**COMPETENCES DU T3 :**

DESCRIPTIF	COMPETENCES	CONNAISSANCES	OUTILS
<b>A1 - Maitriser les outils administratifs mis à sa disposition</b>	EC1 - utiliser lhand au service de son action arbitrage (disponibilités, désignations, note de frais, rapport d'arbitre).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logiciel lhand</li> <li>- Mettre à jour ses données et disponibilités.</li> <li>- Comment consulter les désignations.</li> <li>- Remplir sa note de frais et l'imprimer.</li> <li>- Etablir un rapport de discipline après le match.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tuto vidéo lhand LNA</li> </ul>
	EC2 - remplir la FDME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier les informations sur les licences des acteurs du jeu.</li> <li>- Comment faire le lien entre la FDME et lhand concernant le rapport.</li> <li>- Créer sa signature arbitre en lien avec le club.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tuto FDME FFHB</li> </ul>

<p><b>A2 - Maitriser les règlements pour arbitrer en sécurité et veiller au bon déroulement de la rencontre.</b></p>	<p>EC1 - appliquer le règlement fédéral.          EC2 - appliquer le règlement départemental          EC3 - appliquer le code d'arbitrage dans sa partie réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Particularité de la Coupe de France, les différents rôles des acteurs (secrétaire, chronométreur, RSEC).</li> <li>- Règles sportives spécifiques à chaque département.</li> <li>- Code d'arbitrage (nombre de joueurs, couleur des maillots, bancs de touche)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide fédéral, ppt OTM</li> <li>- Guide départemental</li> <li>- Code de l'arbitrage</li> </ul>
<p><b>A3 - Maitriser la technique d'arbitrage</b></p>	<p>EC1 - réaliser la gestuelle codifiée          EC2 - utiliser les coups de sifflet adaptés à la situation          EC3 - se placer par rapport à la situation de jeu (seul ou en binôme)          EC4 - communiquer simplement avec l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestuelle officielle</li> <li>- Modulation du coup de sifflet, nombre.</li> <li>- Placements et déplacements, répartition des secteurs et des tâches, jeu rapide.</li> <li>- Communiquer avec la table de marque, les entraîneurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de l'arbitrage, quizz, affiches FFHB.</li> </ul>
<p><b>A4 - Maitriser la connaissance du jeu</b></p>	<p>EC1 - gérer un duel          EC2 - avoir une approche du jeu passif          EC3 - reconnaître la situation d'OMB          EC4 - assurer la sécurité des joueurs grâce aux sanctions disciplinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui fait la faute en 1<sup>er</sup>, règle du marcher, dribble.</li> <li>- Savoir récompenser une défense, ne pas trop rendre la balle à l'attaque, notions simples de dispositifs/systèmes.</li> <li>- Couloir de jeu, défense en zone</li> <li>- Echelle des sanctions, jeu dangereux, non négociable.</li> </ul>	

**CERTIFICATION:**

- Avoir suivi l'intégralité de la formation.
- Avoir une observation avec avis favorable par un Juge Accompagnateur Territorial.

Durant la formation, le stagiaire est considéré comme Juge Arbitre T3 « en formation ».  
A l'issue de la formation (+ certification), le stagiaire obtient le grade Juge Arbitre T3.

**MODALITES :**

- Etre licencié joueur/loisir FFHB.
- Etre dans l'année de ses 20 ans à l'entrée en formation.

**DEPLOIEMENT :**

- Formation par secteurs, possibilité de regrouper des secteurs.
- Durée de la formation sur la saison sportive.

**MOYENS HUMAINS :**

Coordonnateur : Eric DINQUER (référent CTA).

Formateur : Animateur de proximité, CTF.

Tuteur : Animateur Ecole d'Arbitrage.

Certificateur : Accompagnateur Territorial

INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI  
FFHANDBALL



## PARCOURS DE L'ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE

### ACCOMPAGNATEUR ECOLE ARBITRAGE

ACCOMPAGNER LES  
PRATIQUANTS  
(+ 5 SUIVIS PRÉSENTIEL)

### ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE

ENTRAÎNER DES  
JOUEURS /  
ARBITRES ET ARBITRE/  
JOUEURS

ACCOMPAGNER LES  
PRATIQUANTS  
(+ 5 SUIVIS PRÉSENTIEL)

FAIRE VIVRE UNE  
ECOLE D'ARBITRAGE

### JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL

TUTEUR DE  
PROXIMITÉ

ENTRAÎNER DES  
JOUEURS /  
ARBITRES ET ARBITRE/  
JOUEURS

ACCOMPAGNER UN  
ARBITRE EN SITUATION

## ÉDUCATEUR DE HANDBALL

### Accompagner les pratiquants



#### PARTICIPER A LA VIE ASSOCIATIVE

Objectif : Accompagner un groupe lors d'une activité de handball



Tout public (entraîneurs, dirigeants, encadrement de l'arbitrage, juges arbitres)  
\*Effectif par session : Ouverture en fonction du nombre de candidats



25 heures au total



Tarif bénévole : 100 €  
Tarif professionnel : 625 €

### Conditions spécifiques

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être licencié à la FFHANDBALL à l'entrée en formation

### Compétences visées

- Situer son rôle au sein de sa structure
- Organiser la mise en œuvre d'une activité de handball avant, pendant et après
- Utiliser efficacement les outils de gestion administrative d'une équipe en compétition
- Utiliser des ressources pédagogiques existantes pour animer des séances

### Contenus de formation

- Il prend en charge un groupe avant, pendant et après une activité de handball
- Il accueille et entretient une vie de groupe
- Il gère et accomplit les formalités réglementaires et administratives de l'organisation d'une équipe en compétition
- Il anime des séances
- Il favorise l'accès et l'engagement dans la fonction Juge Arbitre Jeune

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques  
Alternance entre le présentiel (14,5h), le distanciel (6,5h), le suivi tutoré (4h)

### Evaluation

Le formateur proposera, en fin de cursus, une fiche de suivi pour définir les acquisitions du stagiaire.

### CONTACTS

#### Coordonnatrice :

Valentine BILLAUDEAU  
Tel : 05.24.73.12.85  
Mail : 6000000.vbillaudeau@ffhandball.net

#### Secrétaire de formation :

Barbara MUNDWEILER  
Tel : 05.24.73.12.85  
Mail : 6000000.formation@ffhandball.net

\* En fonction du nombre d'inscrits, l'ITTF se réserve le droit de réorienter vers un autre site ou de proposer une autre date ou d'annuler la session.

JE M'INSCRIS\*

## ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE

### FAIRE VIVRE UNE ECOLE D'ARBITRAGE



#### Objectifs :

- Préparer et organiser son action dans le cadre du projet associatif du club
- Motiver et fidéliser les personnes intéressées au sein du club
- Mettre en œuvre et animer des séquences adaptées aux différents publics



Tout public (entraîneurs, joueurs, dirigeants, juges arbitres) souhaitant animer une école d'arbitrage au sein du club.

\*Effectif par session : Ouverture en fonction du nombre de candidats



15 heures au total



Tarif bénévole : 50 €  
Tarif professionnel : 400 €

### Conditions spécifiques

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être licencié à la FFHANDBALL à l'entrée en formation

### Compétences visées

- de situer son action dans le projet du club
- d'adapter les contenus au public en utilisant des outils fédéraux existants et en mobilisant ses connaissances
- de promouvoir l'arbitrage au sein du club
- d'élaborer des séquences de sensibilisation à l'arbitre dans sa structure
- de fidéliser autour des projets fédéraux
- de développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les discours au niveau des arbitres débutants
- d'utiliser l'erreur comme élément de formation
- de mettre en place une alternance entre la pratique et la théorie
- d'accueillir et entretenir une vie de groupe
- de proposer des séquences attractives et motivantes
- de développer et favoriser l'activité du joueur/arbitre et de l'arbitre/joueur
- d'utiliser des situations pédagogiques adaptées permettant de faciliter les apprentissages
- d'encourager et de générer l'attention et la participation de tous
- de sensibiliser les différents publics à des valeurs de fair-play, de respect, de tolérance et de solidarité
- de développer une image positive de l'arbitres

### Contenus de formation

- Elaborer un projet école d'arbitrage
- Structurer la filière arbitrage au sein de son club
- Construire et animer une séance école d'arbitrage
- Adapter son discours auprès des arbitres débutants

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques  
Alternance entre 10h de présentiel (dont 4h de classe virtuelle) et 5h de FOAD

### Evaluation

Le stagiaire devra participer à la totalité du module, rendre un projet Ecole d'arbitrage et proposer une séance d'Ecole d'arbitrage

### CONTACTS

#### Coordonnateur :

Frédéric GUIRAO  
Tel : 06.26.89.46.95  
Mail : 6000000.fguirao@ffhandball.net

#### Secrétaire de formation :

Sylvie MONTLARON  
Tel : 05.19.39.80.39  
Mail : 6000000.formation@ffhandball.net

### SESSIONS

\*Date limite d'inscription : -28/10/2023  
-18/12/2023  
-15/01/2024

Session 1 :  
CV 1 : Mardi 28 novembre 2023 (19h-21h)  
J1 : Samedi 9 décembre (9h-16h) - Pau  
CV 2 : Lundi 8 janvier 2024 (19h-21h)

Session 2 :  
CV1 : Jeudi 18 janvier 2024 (19h-21h)  
J1 : Samedi 10 février (9h-16h) - Gond-Pontouvre  
CV 2 : Jeudi 14 mars 2024 (19h-21h)

Session 3 :  
CV1 : Jeudi 15 février 2024 (19h-21h)  
J1 : Samedi 2 mars (9h-16h) - Mérignac  
CV 2 : Jeudi 4 avril 2024 (19h à 21h)



## ENTRAÎNEUR TERRITORIAL

### Entraîner des joueurs arbitres et des arbitres joueurs



Objectifs : Mettre en œuvre, développer et animer une école d'arbitrage  
Concevoir des séances de handball qui sollicitent les différentes dimensions de l'activité du joueur



Entraîneurs/encadrement de l'arbitrage qui souhaitent progresser dans l'entraînement et le développement d'une école d'arbitrage

\*Effectif par session : Ouverture en fonction du nombre de candidats



10 heures au total



Tarif bénévole : 40 €  
Tarif professionnel : 250€

### Conditions spécifiques

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être licencié à la FFHANDBALL à l'entrée en formation

### Compétences visées

- Prendre en compte la dimension arbitrale de l'activité
- Animer les situations en faisant respecter les consignes de fonctionnement et de réalisation
- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Construire des outils d'évaluation adaptés à la formation de l'arbitre
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu

### Contenus de formation

- Il prépare et organise son action d'animation dans le cadre du projet associatif du club en faisant référence aux contenus fédéraux
- Il motive et fidélise l'arbitre débutant
- Il développe l'activité du joueur-arbitre / arbitre-joueur lors de séquences d'entraînement
- Il évalue son action de formation

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques  
Alternance entre le présentiel (6h), le distanciel (2h) et le suivi tutoré 2h

### Evaluation

Le formateur proposera, en fin de cursus, une fiche de suivi pour définir les acquisitions du stagiaire.

### CONTACTS

#### Coordonnateur :

Frédéric GUIRAO  
Tel : 06.26.89.46.95  
Mail : 6000000.fguirao@ffhandball.net

#### Secrétaire de formation :

Sylvie MONTLARON  
Tel : 05.19.39.80.39  
Mail : 6000000.formation@ffhandball.net

JE M'INSCRIS\*

## FORMATION CONTINUE ET RECYCLAGE

### RECYCLAGE ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE



Objectif : Construire un parcours en fonction des besoins et des motivations du demandeur



Animateur Ecole Arbitrage arrivant en fin de validité



6 Heures au total par groupes de 10 maximum  
(possibilité de faire plusieurs groupes)



Tarif tout public : 30€

### Conditions spécifiques

- Etre licencié(e) FFHB
- Etre âgé de plus de 16 ans révolus à l'entrée en formation
- Etre titulaire du diplôme d'Animateur Ecole d'Arbitrage

### Compétences visées

- A1C-EC de situer son action dans le projet du club
- A1C2- EC d'adapter les contenus au public en utilisant des outils fédéraux existants et en mobilisant ses connaissances
- A2C1-EC de promouvoir l'arbitrage au sein du club
- A2C2- EC d'élaborer des séquences de sensibilisation à l'arbitrage dans sa structure
- A2C3- EC de fidéliser autour des projets fédéraux
- A2C4- EC de développer des discours positifs en faisant émerger les points forts et en adaptant les discours au niveau des arbitres débutants
- A2C5-EC d'utiliser l'erreur comme élément de formation
- A3C1-EC de mettre en place une alternance entre la pratique et la théorie
- A3C2-EC d'accueillir et entretenir une vie de groupe
- A3C3-EC de proposer des séquences attractives et motivantes
- A3C4-EC de développer et favoriser l'activité du joueur/arbitre et de l'arbitre/joueur
- A3C4-EC d'utiliser des situations pédagogiques adaptées permettant de faciliter les apprentissages
- A3C6-EC d'encourager et de générer l'attention et la participation de tous
- A4C1- EC de sensibiliser les différents publics à des valeurs de fair-play, de respect, de tolérance et de solidarité
- A4C2-EC de développer une image positive de l'arbitres

### Contenus de formation

- Elaborer un bilan de son école d'arbitrage
- Structurer la filière arbitrage au sein du club
- Construire et animer une séance école d'arbitrage
- Adapter son discours auprès des arbitres débutants

### CONTACTS

#### Coordonnateur:

Frédéric GUIRAO  
Tel : 06.26.89.46.95  
Mail : 6000000.fguirao@ffhandball.net

#### Secrétaire de formation :

Barbara MUNDWEILER  
Tel : 05.24.73.12.85  
Mail : 6000000.formation@ffhandball.net

### SESSION

\*Date limite d'inscription : -23/10/2023

Session 1 :

CV 1 : Jeudi 23 novembre 2023 de 19h à 20h30

Session 2 :

CV 1 : Lundi 12 février 2024 de 19h à 20h30

Parcours FOAD : 23/11/2023 - 31/08/2024

**JE M'INSCRIS\***

\* Si le nombre d'inscrits est très important, nous étudierons la possibilité d'ouvrir une autre session en 2023.

## FORMATION CONTINUE ET RECYCLAGE

### RECYCLAGE ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE



Objectif : Construire un parcours en fonction des besoins et des motivations du demandeur

### Méthodes pédagogiques

- 1 visio de 1h30 par groupe de 10 maximum (possibilité de faire plusieurs groupes)
- 2h30 mise en situation pratique local à définir avec l'apprenant.
- Autonomie : 2h (rédaction de son bilan d'action sur les 3 dernières années)
- Mise en situation pédagogique ou alternance pédagogique : 2h30 action de terrain lors d'une compétition / regroupement/tournoi au sein de son comité.

### Evaluation

Le stagiaire devra participer à la totalité du module de recyclage et rendre son bilan d'activité



### Évaluations & Certification :

Les compétences évaluées :

- Mettre en œuvre et animer des séquences adaptées aux différents publics
- Préparer et organiser son action dans le cadre du projet associatif du club

Les modalités d'évaluations :

- Participer à la totalité du module de recyclage et rendre son bilan d'activité

Les critères évaluations :

- Réalisation d'un bilan d'activité de son Ecole Arbitrage
- Participer à une journée de compétition / Tournoi / Regroupement au sein de son comité (attestation de présence d'un référent secteur)

Date de la certification : en fonction des demandes et des inscrits

Jury : Frédéric GUIRAO

COMMISSION  
TECHNIQUE  
COMITÉ CHARENTE  
MARITIME



COMITÉ CHARENTE  
MARITIME  
FFHANDBALL



**Conception du document : Pierre DAVID**

COMITE DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DE LA CHARENTE MARITIME  
100 rue du Docteur Jean, 17100 SAINTES  
6017000@ffhandball.net